

Démarche : Demande de médaille d'honneur des transports routiers - PACA
Organisme : STIM/URCTV/Pôle régulation des transports

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

La médaille d'honneur des transports routiers est décernée par le Ministre chargé des transports à toute personne travaillant dans une entreprise française de transport routier, pour la durée et la qualité des services effectués dans la profession.

Les deux échelons sont :

- médaille d'argent - 25 ans de travail
- médaille de vermeil - 35 ans de travail.

Ces durées sont réduites de 5 ans pour les conducteurs ayant plus de 15 ans de service actif en tant que conducteur.

Cette démarche s'adresse aux entreprises de transport routier de la région PACA, qui souhaitent proposer un de leurs salariés ou dirigeants pour une médaille d'honneur des transports routiers.

Les médailles sont attribuées au 1er janvier (dossiers déposés avant le 30 septembre) et au 14 juillet (dossiers déposés avant le 31 mars).

Informations sur l'entreprise

Raison sociale de l'entreprise de transport routier

Raison sociale

Raison sociale de l'entreprise qui sollicite la médaille d'honneur des transports pour l'un de ses employés.

SIRET
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Informations sur la personne qui souhaite obtenir la médaille d'honneur des

Demande de médaille d'honneur des transports routiers - PACA transports

Nom de famille

Nom de famille de la personne pour laquelle la médaille d'honneur est demandée

Nom d'usage

Nom marital

Prénom

Fonctions

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Conducteur
- Autres fonctions

Médaille demandée

Les durées nécessaires sont réduites de 5 ans si le demandeur a effectué plus de 15 années en tant que conducteur routier, soit 20 ans pour la médaille d'argent et 30 ans pour la médaille vermeil

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Argent - 25/20 ans de service
- Vermeil - 35/30 ans de service

Pièces à fournir

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Notice

Utiliser le modèle, compléter les champs relatifs au demandeur, aux entreprises dans lesquelles il a travaillé, et aux durées de service, dater et signer la notice.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce d'identité

Sédentaire : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou livret de famille.
Conducteur : permis de conduire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de l'entreprise

L'entreprise doit compléter et signer une attestation (une seule pour l'ensemble des salariés qu'elle propose) selon le modèle joint, attestant le respect des conditions. L'attestation doit avoir moins de 6 mois.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Médaille d'argent

Obligatoire pour toute demande de médaille vermeil